



Affiché le

26 JUIN 2026

ARRETE MUNICIPAL n°51/2026

**Autorisation de stationnement du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2026
Route de Nantes**

La Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le Code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'autorisation de stationnement d'un camion-benne ainsi que d'une remorque présentée par Monsieur LÉCUYER Stéphane, domicilié 1 Route de Nantes, afin de permettre l'évacuation des gravats issus de ces travaux, en date du 22 juin 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique et pour le bon déroulement de l'opération,

ARRETE

**Article 1 : Du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026 inclus, Monsieur LECUYER Stéphane est autorisé à stationner un camion-benne ainsi qu'une remorque le long des habitations sis 16 Rue Alexis Maneyrol et 1 Route de Nantes.
L'emplacement concerné par cet arrêté est identifié sur le plan annexé.**

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par Monsieur LECUYER.

Article 3 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipal et au demandeur.

Le 25 juin 2026

**La Maire,
Jocelyne PHILLODEAU**



ANNEXE

